



Commune de Genolier
Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU 17 mars 2022

1. ACCEPTATION du préavis 11/2021

concernant une demande de crédit de CHF 46'500.- TTC en vue de financer les travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux de ruissellement à proximité de la Salle Communale "Le Gossan".

2. REFUS du préavis 12/2021

concernant une demande de crédit supplémentaire de CHF 71'000.- TTC destiné à l'amélioration des installations liées à la mise aux normes du terrain de football

1. ACCEPTATION du préavis 13/2022

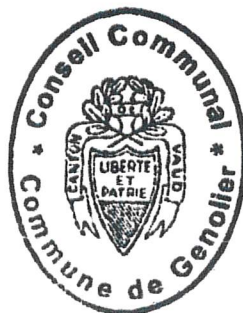
concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'310 m² et le chalet qui y est construit, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 650'000.- TTC

Genolier, le 17 mars 2022

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Nicolas Bolay



La Secrétaire

Laurence Werlen

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch